COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTBENOIT LE 30 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le trente novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montbenoît, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BOURDIN, Maire.

Présents : tous les membres du conseil.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DUBOZ

* PRESENTATION DU SITE INTERNET:

M. Gilles MAGNIN-FEYSOT a effectué un stage de 3 jours organisé par l'Association des Maires du Doubs qui avait pour thème : création d'un site internet. Le site, actuellement en cours d'élaboration, est présenté au conseil municipal. Une fois le site terminé et le nom de domaine déposé, l'adresse officicielle du site de la commune sera diffusée à la population. L'adhésion y est de 5 euros par mois. Le conseil est favorable pour y adhérer et prend une délibération dans ce sens.

* URBANISME COMMUNAL:

Le conseil municipal réfléchit à la mise en place d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale) et met en évidence le besoin de concertation au sein du Syndicat du Pays de Montbenoît, en terme de gestion de l'espace et de la population, étant donné que l'école intercommunale est arrivée à saturation.

* DOSSIER EAU:

Diagnostic du réseau d'eau : l'entreprise Isabey doit mettre en place un compteur en tête de réseau afin de mesurer les débits d'eau pour détecter d'éventuelles fuites d'eau sur le réseau d'alimentation du village ; d'autre part, l'ensemble des bouches à clés a été mis à jour par le cabinet PÖYRY dans le cadre de ce diagnostic.

Alimentations en eau potable de la commune : la commune d'Hauterive demande à la commune de Montbenoît de régler la facture d'eau pour cette année. Le conseil municipal refuse du fait que c'est la commune qui exploite , entretient et supporte les frais d'analyses des sources. La mairie souhaite faire entendre ses droits lors d'une future réunion car, en matière de ressources naturelles, la législation est claire : la collectivité qui exploite des captages doit en définition en devenir propriétaire.

Dossier protection des captages : le dossier de protection des captages suit son cours. Une fois le diagnostic d'eau potable terminé, un hydrogéologue ser nommé afin de définir les différents périmètres de protections des captages d'eau à consommation humaine.

* QUESTIONS DIVERSES :

- Délibération est prise concernant le taux de la redevance de l'Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution » pour l'année 2011 : 0,168 €/m3.
- Délibération également pour le remboursement de 2 notes d'honoraires par la compagnie d'assurances Groupama.
- Un courrier sera adressé aux personnes habitant le lotissement Champ de la Chapelle (du N° 7 au N°17) leur indiquant qu'ils sont bien raccordables au réseau d'assainissement communal et qu'ils peuvent effectuer les travaux nécessaires au raccordement.
- Les deux appartements communaux sont à présent loués.
- Les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars 2011.
- L'arbre de Noël des enfants de la commune se tiendra le 11/12/10, à 15h00, salle G. POURCHET
- Le repas des « Anciens » aura lieu le 16/12/10, à 12h00, au restaurant le Sire de Joux.